



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.9/1995/4
20 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA POPULATION
Vingt-huitième session
21 février-2 mars 1995
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

ÉTUDE GÉNÉRALE DES TENDANCES, POLITIQUES ET PROGRAMMES
DÉMOGRAPHIQUES : SUIVI DE L'ASSISTANCE MULTILATÉRALE
AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

Activités du Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport de la Directrice exécutive du Fonds
des Nations Unies pour la population

RÉSUMÉ

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1987/72 du Conseil économique et social, dans laquelle le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) était prié de continuer à présenter régulièrement à la Commission de la population des rapports sur les activités du Fonds. Il examine les efforts déployés par le Fonds en vue de renforcer l'efficacité de son programme en 1993-1994, passe en revue différentes questions présentant un intérêt spécial, met en relief les questions financières et administratives touchant le FNUAP, note les incidences de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994, sur le programme de travail du Fonds et fait le point des mesures prises pour préparer la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing, en septembre 1995.

* E/CN.9/1995/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	3
I. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME EN 1993 ET 1994	5 - 55	3
A. Santé génésique et planification familiale	6 - 28	4
B. Information, éducation et communication	29 - 34	10
C. Collecte et analyse de données, population et développement	35 - 43	11
D. Programmation stratégique et assistance technique	44 - 55	14
II. QUESTIONS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PARTICULIER	56 - 90	16
A. Mise à jour de l'étude portant examen et évaluation du FNUAP	56 - 63	16
B. Bilan des besoins mondiaux en matière de contraception pour 1994-2005	64 - 73	19
C. Activités de prévention du VIH/sida	74 - 80	21
D. Application par le FNUAP de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale	81 - 90	23
III. QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES	91 - 98	25
A. Aperçu financier	91 - 96	25
B. Administration et personnel	97 - 98	27
IV. INCIDENCES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU FNUAP	99 - 109	27
V. DE LA CONFÉRENCE DU CAIRE À LA CONFÉRENCE DE BEIJING	110 - 118	30

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1987/72 du Conseil économique et social, par laquelle le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est prié de continuer de présenter régulièrement à la Commission de la population des rapports sur les activités du Fonds.

2. Il s'agit du cinquième rapport présenté par la Directrice exécutive sur les activités du Fonds. Dans son premier rapport (E/CN.9/1987/5), le Fonds a décrit succinctement son mandat et les principes qui régissent ses activités, ainsi que les méthodes qu'il applique dans l'exécution de ses programmes. Le deuxième rapport (E/CN.9/1989/6) mettait l'accent sur les faits nouveaux importants qui s'étaient produits dans son programme pendant les deux années qui s'étaient écoulées depuis la présentation du premier rapport. Le troisième rapport (E/CN.9/1991/9) examinait les activités du FNUAP en 1989 et 1990, en particulier dans la mesure où elles avaient trait aux efforts du Fonds pour améliorer la qualité, l'efficacité et le rayonnement de son programme. Le quatrième rapport (E/CN.9/1994/8) complétait les informations fournies dans le troisième rapport, en mettant en relief les initiatives lancées par le Fonds pendant la période 1991-1993 pour améliorer l'efficacité de son programme.

3. Le présent rapport examine les efforts déployés par le Fonds pour renforcer l'efficacité de son programme en 1993 et 1994, en particulier en vue de développer les programmes de planification familiale existants et de dispenser des services en la matière dans le cadre élargi des services de santé génésique. Le rapport examine aussi les activités menées récemment dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la communication, de la collecte et de l'analyse des données, et de la population et du développement; passe en revue différentes questions présentant un intérêt spécial; met en relief les questions financières et administratives concernant le FNUAP; note les incidences de la Conférence internationale sur la population et le développement sur le programme de travail du FNUAP; et fait le point des mesures prises pour préparer la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing en septembre 1995.

4. Le rapport décrit les efforts faits par le FNUAP afin de tirer un meilleur parti des activités de suivi et d'évaluation, de sorte que les activités qu'il appuie produisent les résultats escomptés et en tant que moyen de mieux contrer l'assistance prêtée par le Fonds dans le cadre de sa stratégie.

I. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME EN 1993 ET 1994

5. Les activités menées par le Fonds en 1993 et 1994 ont été principalement marquées par sa volonté d'élargir la portée de son programme afin d'adopter une approche plus large de la santé de la reproduction. Le Fonds s'est également employé à répondre aux besoins non satisfaits des femmes et à renforcer leurs moyens d'action, notamment par le biais d'activités visant à améliorer leur situation économique et à étudier les liens entre leurs activités économiques et leur comportement procréateur. L'importance d'une telle approche a été soulignée dans le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur

la population et le développement¹. Le FNUAP a cherché aussi à renforcer et à améliorer son processus de programmation, en centrant son action sur la programmation dans le cadre de la stratégie et sur l'assistance technique nécessaire à cette fin.

A. Santé génésique et planification familiale

6. Trois éléments fondamentaux ont guidé l'assistance du FNUAP dans ce domaine : tout d'abord, l'amélioration des programmes de planification familiale; ensuite, l'adoption d'une démarche englobante des soins de santé en matière de reproduction, suivant laquelle la prestation de services de planification familiale s'effectuerait dans le cadre des services de santé génésique; et, enfin, la volonté de donner aux femmes les moyens d'agir concernant l'exercice de leurs droits et de leur liberté en matière de procréation. Le Fonds a également établi un document directif visant à orienter son assistance humanitaire pour répondre aux besoins des femmes et des adolescentes en matière de santé génésique, dans des situations d'urgence ou d'autres situations critiques.

1. Amélioration de la qualité des services de planification familiale

7. La qualité des services de planification familiale est de plus en plus reconnue comme étant l'un des facteurs déterminants de l'acceptation ou du rejet de l'utilisation continue des contraceptifs. Les directives concernant l'appui apporté par le FNUAP aux programmes de planification familiale établies par le Fonds encouragent les activités visant à améliorer la qualité des services dans ce domaine, soulignant la nécessité d'étendre l'accès à ces services et de renforcer leur acceptabilité sociale et leur efficacité.

8. En 1993, le FNUAP a effectué une évaluation thématique des services de planification familiale dans huit pays, en vue d'examiner la qualité de ces services d'après six critères : choix des méthodes; compétence technique des prestataires; niveau d'information et d'orientation à la disposition des participants; nature des relations interpersonnelles entre les prestataires et les participants; présence, dans le cadre du programme, de mécanismes visant à promouvoir l'utilisation continue de moyens contraceptifs; et efficacité et acceptabilité des services fournis.

9. L'évaluation a fait ressortir que l'appui du FNUAP avait contribué pour une large part à améliorer l'accès des femmes aux services de planification familiale dans les huit pays en question. Ces services étaient dispensés dans des locaux situés à une distance raisonnable des utilisateurs; un choix varié de méthodes de contraception était disponible; les prestataires avaient acquis un certain niveau de formation et manifestaient en général une attitude positive à l'égard de leur travail et des participants; et les installations étaient dotées

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (A/CONF.171/13 et Add.1), chap. I, résolution 1, annexe.

d'un matériel médical de base. Par ailleurs, des systèmes de gestion élémentaires avaient été utilisés avec un certain succès, permettant à la plupart des installations de fonctionner sans heurts.

10. Toutefois, les conclusions ont aussi mis en évidence plusieurs limitations importantes concernant la qualité des services de planification familiale. Ainsi, l'évaluation a révélé que, si chacun des huit pays fournissait au moins quatre méthodes de contraception (pilules, dispositifs intra-utérins (DIU), ligature des trompes et préservatifs), le choix des méthodes à la disposition des utilisateurs était toutefois limité par différents facteurs, notamment la tendance des gouvernements et des prestataires à encourager l'utilisation de certaines méthodes et le fait que les services de contraception étaient presque toujours destinés aux femmes. L'évaluation a fait ressortir aussi que les compétences techniques des prestataires variaient considérablement, que, souvent, les pays ne disposaient pas des infrastructures et du matériel de base nécessaires pour dispenser des services efficaces et que les services de planification familiale étaient parfois relégués au second plan, du fait de l'attention portée à d'autres services de santé. L'évaluation a noté par ailleurs que l'absence de mécanismes de suivi et le caractère inadéquat des systèmes d'archivage avaient limité la capacité des prestataires de satisfaire les utilisateurs et d'assurer l'utilisation efficace et continue de moyens contraceptifs.

11. La plupart des prestataires de services interrogés avaient reçu une formation en matière de planification familiale, mais celle-ci était souvent insuffisante, compte tenu des services fournis. En outre, ils examinaient rarement les participants pour d'éventuelles contre-indications aux contraceptifs ou prêtaient une attention insuffisante à leurs plaintes concernant les effets secondaires. De telles carences étaient aggravées par une supervision inadéquate, qui était parfois trop faible, trop rare ou insuffisante pour assurer une prestation efficace des services.

12. L'évaluation a également révélé que, si presque tous les projets de SMI/PF visaient expressément à améliorer la qualité des services, les stratégies et les activités n'étaient pas toujours suffisamment axées sur les aspects qualitatifs ou ne mentionnaient pas d'indicateurs clefs précis permettant de déterminer si les apports du projet avaient l'effet escompté. Cela contribuait à aggraver un problème connexe qui consistait à privilégier la quantité par rapport à la qualité, car les résultats des programmes étaient généralement mesurés en termes quantitatifs, tels que le nombre et la quantité et les types de contraceptifs fournis.

13. L'évaluation a permis de formuler diverses recommandations, dont les suivantes : a) la gamme des méthodes contraceptives offertes doit être suffisamment variée pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs; b) c'est l'utilisateur et non le prestataire de services qui doit être responsable du choix de la méthode; c) une attention accrue doit être portée à la contraception masculine; d) il faut s'attacher à donner aux participants des informations complètes, exactes et compréhensibles sur les méthodes contraceptives disponibles; e) les prestataires devraient recevoir une formation en cours d'emploi en matière d'examen clinique, de communication avec le public et d'orientation; et f) il faudrait mettre en place des mécanismes visant à assurer

un suivi adéquat des utilisateurs de moyens anticonceptionnels ou renforcer ceux qui existent déjà et élaborer et institutionnaliser des systèmes d'archivage simples et pratiques; et g) il faudrait former des superviseurs en vue de contrôler la qualité des services fournis (et non pas seulement les résultats indiqués par les statistiques des services) et fournir des conseils techniques qui soient utiles.

2. Intégration de la planification familiale aux soins de santé génésique

14. Le FNUAP considère que la planification familiale joue un rôle primordial dans les programmes de santé génésique : elle permet aux couples et aux individus d'atteindre leurs objectifs en matière de procréation; elle est essentielle pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles; elle est indispensable pour réduire l'incidence des avortements; et elle contribue aux efforts visant à prévenir la transmission d'infections de l'appareil génital, y compris les maladies sexuellement transmissibles, dont l'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Le Fonds reconnaît que l'efficacité des programmes de planification familiale est accrue lorsqu'ils sont intégrés à des programmes plus vastes de santé génésique et lorsque les femmes participent pleinement à la conception et à la prestation des services, ainsi qu'à leur gestion et à leur évaluation. En conséquence, le FNUAP encourage l'adoption d'une approche intégrée visant à offrir des services de planification familiale à tous ceux qui en ont besoin et souhaitent en bénéficier, et à aider les couples et les individus à satisfaire leurs besoins et à atteindre leurs objectifs en matière de procréation.

15. Les tâches à accomplir dans le domaine des soins de santé génésique et de la planification familiale consistent à la fois à comprendre le comportement procréateur des individus, à satisfaire leurs besoins en matière de planification familiale, à prévenir les avortements dangereux et à lutter avec détermination contre la propagation des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. À cette fin, il faut concevoir et appliquer des moyens efficaces permettant de fournir des services intégrés à tous ceux qui souhaitent en bénéficier, et en particulier aux populations difficiles à atteindre et aux personnes qui sont plus exposées aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH. De tels services doivent être adaptés aux différents milieux socioculturels, être fournis aux femmes pauvres, aux minorités, aux femmes célibataires et aux adolescents; encourager un comportement procréateur sain et responsable, accorder une attention particulière aux jeunes adultes et aux hommes; et promouvoir l'utilisation de préservatifs et autres moyens anticonceptionnels.

16. L'appui du FNUAP est fondé sur un certain nombre de principes de base, qui sont tous en harmonie avec les principes du Programme d'action adopté par la Conférence du Caire. Avant tout, le principe fondamental selon lequel tous les couples et individus ont le droit de déterminer librement et de façon responsable le nombre de leurs enfants et l'espacement des naissances, est de disposer des informations, de l'éducation et des moyens nécessaires à cette fin. Le Fonds rejette ainsi toute forme de contrainte ou d'incitation visant les acceptants ou les prestataires de services, qui risquent d'empêcher les intéressés de faire un choix avisé en toute liberté.

17. Le FNUAP favorise l'exécution de programmes qui a) sont conçus en vue de répondre aux besoins des couples et des individus et non pas en fonction d'objectifs ou de quotas; b) visent à dispenser des soins de la plus haute qualité; c) associent les organisations non gouvernementales, les organismes privés, professionnels et d'autres organisations bénévoles, en particulier les organisations féminines, à la planification, à la mise en oeuvre et à la surveillance des services de santé génésique; d) fournissent de nombreux services intégrés en vue de répondre aux besoins des femmes et des hommes en matière de santé génésique; e) font correspondre les services fournis à la demande créée par les programmes d'information, d'éducation et de communication; et f) fournissent un appui plus important et, dans la mesure du possible, plus souple en ce qui concerne les dépenses locales, en particulier au niveau des soins de santé primaires dans les pays qui continuent d'avoir besoin d'une assistance pour renforcer leurs infrastructures de base.

18. L'appui du FNUAP aux programmes de santé génésique comprend normalement a) toute la gamme des informations et des services en matière de planification familiale, y compris les services d'orientation et de suivi, destinés à tous les couples et individus; b) les soins prénatals, obstétricaux et postnatals administrés aux mères au niveau des soins de santé primaires, avec aiguillage des femmes présentant des complications obstétriques vers les services appropriés; c) la prévention des avortements, la gestion des conséquences des avortements, et les services de conseil et la planification familiale après les avortements; d) la prévention des infections des trompes de Fallope grâce à l'orientation préventive et la distribution de préservatifs, e) la prévention de la stérilité et de l'hypofertilité, et f) des bilans de santé génésique périodiques pour les femmes.

19. Le FNUAP reconnaît qu'il sera difficile de satisfaire les besoins des femmes en matière de planification familiale et de santé génésique sans l'appui des hommes, non seulement en tant qu'époux et partenaires, mais aussi en tant que décideurs, animateurs communautaires et chefs religieux. Il est particulièrement urgent d'associer les hommes à cet effort, en tant que partenaires responsables, compte tenu de la propagation rapide du VIH/sida et de l'amélioration potentielle de la santé génésique qui résulterait de la mise en oeuvre de programmes encourageant la participation des hommes, ainsi que l'incorporation des méthodes de contraception masculines dans les choix offerts aux couples. Le Fonds reconnaît en outre que les programmes intégrés doivent répondre aux préoccupations des adolescents en matière de planification familiale et de santé génésique, ceux-ci ayant un besoin urgent d'informations et de services pouvant les aider à éviter les grossesses non désirées, les avortements à risques et les maladies sexuellement transmissibles.

3. Renforcement des activités d'information, d'éducation et de communication visant à appuyer la planification familiale

20. Afin d'évaluer les points forts et les points faibles des activités d'information, d'éducation et de communication visant à appuyer les programmes de planification familiale, le FNUAP a procédé à une évaluation thématique de sept projets de ce type dans cinq pays : les Comores, le Rwanda et la Zambie en Afrique; l'Inde et les Philippines en Asie. Les projets étaient de deux types : les projets de SMI/PF comprenant un élément d'IEC intégré et les projets d'IEC

spécialement conçus pour appuyer les activités de SMI/PF. Les évaluateurs se sont appuyés aussi sur des informations supplémentaires provenant des rapports d'évaluation et des rapports d'examen des programmes concernant neuf autres projets.

21. L'évaluation a permis de constater que les deux types de projet avaient contribué à améliorer le niveau des connaissances théoriques et pratiques en matière de planification familiale. En général, toutefois, les projets ont été jugés excessivement ambitieux, les objectifs visés étant trop nombreux et le calendrier d'exécution irréaliste, problème commun à des projets dans d'autres secteurs. Par ailleurs, les indicateurs de réussite étaient généralement quantitatifs et non qualitatifs. Dans les projets comprenant des éléments d'IEC, il n'était pas toujours précisé clairement comment cet élément serait intégré aux activités de SMI/PF. D'autre part, les projets d'IEC d'appui à la planification familiale n'assuraient pas habituellement l'adéquation entre la demande induite et les services fournis. En fait, l'évaluation a constaté que la coordination était en général insuffisante, non seulement entre la prestation des services et les activités d'IEC dans le cadre des projets de SMI/PF comprenant des éléments d'IEC, mais aussi plus généralement entre les personnels de projets de SMI/PF et ceux des projets d'IEC.

22. Constatant qu'il fallait renforcer les liens entre les programmes de SMI/PF et les activités d'IEC, le FNUAP a établi une note technique sur les rapports entre l'IEC et la prestation de services de planification familiale, qui énonce six conditions à remplir pour assurer le succès des activités. La première est une coordination de la planification. Les prestataires de services et le personnel chargé des activités d'IEC doivent s'efforcer conjointement d'identifier les changements de comportement et d'attitude à introduire et les différents groupes de population à cibler. La deuxième est une coordination intra et intersectorielle étroite et efficace. La troisième est d'utiliser à titre complémentaire les médias et les méthodes interpersonnelles : les médias aident à légitimer et à diffuser les messages d'IEC et les communications interpersonnelles à les personnaliser. La quatrième condition est un système efficace de prestation de services capable de répondre à la demande induite par les activités d'IEC. La cinquième est l'intégration et la coordination efficaces des activités d'IEC et des activités de planification familiale. La sixième est l'incorporation dans les projets de mécanismes de surveillance et d'évaluation dès la conception.

23. Par ailleurs, le Fonds a publié un document technique sur la définition de stratégies d'IEC pour les programmes de population. Ce document contenait une méthode en 12 étapes pour la formulation d'une stratégie efficace qui, appliquée dans le cadre de l'élaboration, de l'évaluation et du suivi des projets, permettrait de remédier à la plupart des carences identifiées lors de l'évaluation thématique. Il précisait aussi les enseignements tirés de l'expérience du Fonds en matière d'activités d'IEC pour les programmes de population, y compris celles destinées expressément aux utilisateurs de services de planification familiale et de santé génésique. Comme on pouvait s'y attendre, l'une des conclusions est que les compétences en matière de relations interpersonnelles et d'orientation constituaient une condition préalable à

l'efficacité et à la poursuite de l'utilisation des services de SMI/PF, à l'accroissement de la prévalence des contraceptifs et à l'acceptation de pratiques sexuelles plus sûres.

4. Corrélation entre les activités économiques des femmes et leur comportement procréateur

24. Il est établi depuis longtemps que l'indépendance économique des femmes joue un rôle déterminant dans la limitation de la fécondité. La capacité d'exercer une activité rémunérée aide à ouvrir d'autres possibilités qu'un mariage précoce suivi de grossesses fréquentes. Cela a aussi pour effet d'accroître le coût alternatif du temps des femmes et le "coût" des enfants, d'améliorer la condition de la femme et son amour-propre et de renforcer leur capacité de prendre des décisions, y compris dans les domaines de la procréation et de la contraception.

25. Le FNUAP s'efforce de lier les activités de planification familiale aux efforts déployés pour renforcer la capacité des femmes d'effectuer un travail rémunéré – notamment en mettant en oeuvre des projets expérimentaux qui les aident à créer des micro-entreprises. D'une manière générale, ces projets aident les femmes à obtenir des crédits, fournissent une assistance technique et une formation à la gestion des petites entreprises, et encouragent le recours à la planification familiale (les micro-entreprises sont des entreprises commerciales non constituées en sociétés, lancées par des particuliers, des ménages ou des groupes, et dont les employés sont peu nombreux. Elles font généralement partie du secteur non structuré et comprennent par exemple les emplois non agricoles, et des activités manufacturières et commerciales).

26. Au début de 1993, le FNUAP a publié une évaluation d'ensemble de son expérience en matière de projets de micro-entreprises pour les femmes. Le rapport est le fruit d'une évaluation thématique qui avait commencé un an plus tôt, avec l'élaboration de méthodes d'évaluation, et au cours de laquelle tous les documents disponibles concernant 19 projets avaient été analysés; elle s'est achevée avec quatre missions d'évaluation sur les sites de projets dans six pays : l'Égypte, le Ghana, l'Inde, le Kenya, le Paraguay et les Philippines. Les missions ont examiné tous les documents de projets primaires et secondaires, y compris les dossiers de prêt et les données relatives au suivi des projets; interrogé des groupes spécifiques; visité des entreprises clientes; et interviewé les représentants d'agences gouvernementales et d'organisations non gouvernementales.

27. L'évaluation n'a pas permis d'obtenir des données précises prouvant qu'il existait un lien direct entre l'augmentation du revenu et la réduction de la fécondité. Cependant, elle a montré que lorsque les apports des projets parvenaient aux femmes et qu'elles avaient accès aux services de planification familiale, les projets semblaient contribuer à accroître leurs revenus et à modifier leur comportement procréateur. Elle a constaté aussi que l'accroissement des revenus pouvait accélérer la demande de services dans les domaines de la planification familiale et de la santé maternelle et infantile. Parallèlement, toutefois, l'évaluation a montré que des connaissances techniques spécialisées étaient nécessaires pour élaborer des projets en matière de population comprenant des éléments axés sur la micro-entreprise et les activités

génératrices de revenus, de même qu'une capacité institutionnelle pour les appliquer, d'où l'importance du choix des agents d'exécution pour le succès de l'activité entreprise.

28. L'évaluation a recommandé que le FNUAP continue d'appuyer les projets de micro-entreprises en faveur des femmes, privilégiant les activités qui aident clairement à atteindre les objectifs fixés en matière de population et lient les éléments de projets touchant la population à des stratégies qui ont fait leurs preuves pour ce qui est d'accroître les revenus des femmes. L'évaluation a en outre recommandé que les projets appuyés par le FNUAP soient expressément liés à ses programmes en matière de population au niveau des pays, et en particulier aux activités qui visent à renforcer les droits des femmes en matière de procréation et veillent à la mise en place de services de planification familiale, afin de répondre à la demande induite par les projets. L'évaluation a souligné que le FNUAP devrait, en tant que stratégie primaire, incorporer des activités de SMI/PF ainsi que d'IEC et d'autres activités en matière de population dans les programmes et projets de micro-entreprise existants, au lieu d'élaborer seul des projets distincts combinant la création de micro-entreprises et les questions de population. Le Fonds devrait déterminer quels agents d'exécution ont la capacité technique nécessaire pour faire en sorte que les projets soient conçus, suivis et mis en oeuvre de manière satisfaisante, et choisir ceux qui ont fait leurs preuves dans le secteur des micro-entreprises.

B. Information, éducation et communication

29. En 1994, le FNUAP a aidé les pays en développement à poursuivre 118 activités d'éducation en matière de population et à en lancer de nouvelles; il s'agissait aussi bien de sensibiliser les pouvoirs publics et les animateurs de communauté et d'obtenir leur appui que de former un personnel technique de base et de dispenser un enseignement sur la population dans les écoles.

30. Le premier Congrès international sur l'éducation en matière de population et de développement, organisé en 1993 à Istanbul (Turquie), a mis en évidence un large appui à cet objectif puisque 92 pays se sont résolument déclarés favorables à ce type d'action. De ce fait, en 1994 les activités de plaidoyer ont diminué au profit de celles visant à améliorer la qualité et la couverture de l'éducation en matière de population. Il s'agissait entre autres de concevoir des instruments didactiques et pédagogiques plus efficaces; de consacrer davantage de temps et de ressources à une formation de qualité, de recourir davantage, chaque fois que possible, à des programmes de télévision éducative, et d'élargir le champ d'application des activités de formation pour atteindre les enseignants qui n'avaient pas encore pu en bénéficier en raison du manque de fonds.

31. Une étude récemment effectuée par le FNUAP dans un certain nombre de pays a révélé deux graves carences dans les programmes actuels d'éducation en matière de population actuellement mis en oeuvre : d'une part l'absence de priorités clairement définies parmi les thèmes examinés et d'autre part le manque de précision concernant les objectifs visés et les résultats escomptés. C'est pour cette raison et d'autres raisons connexes que le FNUAP a publié un document technique où il était proposé de repenser l'éducation en matière de population, en abordant différemment certaines questions considérées comme délicates ou

controversées et en appliquant de nouvelles méthodes au choix des concepts clefs et des priorités; on insistait en outre dans ce document sur le fait qu'il fallait veiller à ce que la teneur des cours soit explicite et bien adaptée à la fois au contexte socio-culturel du pays et à l'âge des élèves.

32. Pour atteindre divers publics, le FNUAP s'est attaché à promouvoir les activités d'éducation en matière de population non seulement dans les écoles mais aussi dans d'autres contextes tels que les cours d'alphabétisation des adultes, les cours de formation professionnelle et les programmes de vulgarisation agricole. Le FNUAP, dans le cadre de ses activités de suivi de la réunion au sommet sur l'éducation pour tous, tenue à New Delhi en décembre 1993, à laquelle il a participé, a commencé à mettre l'accent sur les programmes d'alphabétisation des adultes, accordant la priorité aux jeunes filles et aux femmes, tout en encourageant la planification familiale et en dispensant une formation professionnelle de base. Le Fonds a aussi utilisé les programmes d'éducation des parents pour aider ces derniers à mieux communiquer avec leurs enfants sur des questions aussi délicates que la sexualité et la contraception et pour les encourager à envoyer leurs filles à l'école.

33. Le FNUAP a aussi accordé un appui aux activités de conseils fournis par des jeunes aux adolescents et aux jeunes femmes qui se sont mariées très jeunes, cette méthode de communication s'est avérée particulièrement efficace, notamment dans les clubs de jeunes, lesquels ont réussi dans plusieurs pays à diffuser des messages relatifs à la planification familiale et à la procréation responsable, et à dispenser des conseils et des services concernant la santé génésique.

34. En 1994, le FNUAP a accordé plus d'attention à la question de la participation des hommes aux programmes de santé génésique, y compris la planification familiale. Il ressort des résultats initiaux d'un examen des travaux des organisations qui s'occupent de ces questions que celles-ci ont tendance à centrer leurs efforts sur les méthodes et l'utilisation des contraceptifs masculins mais n'accordent guère d'attention au rôle des hommes en tant que partenaires en matière de santé génésique. Le Fonds continuera donc de souligner le rôle important qu'ils jouent dans ce domaine, compte tenu notamment du fait que la majeure partie des ressources en matière de planification familiale est encore allouée aux services destinés aux femmes.

C. Collecte et analyse de données, population et développement

35. En 1993 et 1994, le FNUAP a continué d'aider les pays en développement à se doter des moyens voulus pour collecter et analyser les données démographiques à l'appui de l'action qu'ils mènent en matière de population et de développement. Le Fonds, ayant recruté des spécialistes de la collecte, du traitement et de l'analyse des données pour ses équipes de soutien aux pays, dispose maintenant de capacités accrues pour dispenser une assistance technique. Suite à la demande du Programme d'action concernant l'élargissement du champ d'application des activités en matière de population et de développement, le FNUAP a commencé à revoir les modalités et la portée de son action pour couvrir des domaines tels que la collecte de données de base; la recherche et l'analyse dans les domaines social, économique et culturel; les activités de suivi; et la prise en compte de l'interdépendance entre la population, le développement et l'environnement.

36. Pour veiller à ce que les pays en développement puissent tirer le meilleur parti de l'évolution des méthodologies et des innovations techniques, le FNUAP entretient et encourage un dialogue suivi avec des spécialistes issus des pays tant développés qu'en développement. Les équipes de soutien technique aux pays du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU jouent un rôle crucial dans l'établissement de résumés sur l'évolution des techniques concernant l'exécution des opérations de recensement et des enquêtes sur les ménages, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

37. Le FNUAP a continué d'aider les pays en développement à mettre au point les techniques voulues pour analyser, présenter et diffuser des données. Compte tenu en particulier du consensus international quant à la nécessité de mettre en place des bases de données plus perfectionnées en matière de population et de développement, il est prévu d'améliorer encore les nouvelles méthodes de présentation des données faciles à utiliser et technologiquement appropriées.

38. En 1993 et 1994, le FNUAP a continué de financer les activités d'appui à la formulation de politiques démographiques et à la planification du développement dans la plupart des pays en développement. Ces activités ont porté pour la plupart sur le renforcement des institutions des pays de l'Afrique subsaharienne, région où la formulation des politiques démographiques continue d'évoluer. Les informations résultant du suivi périodique des politiques nationales en matière de population effectué par la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU ont été utiles à ces activités.

39. Une attention accrue a été accordée aux moyens opérationnels et institutionnels permettant d'intégrer les facteurs démographiques dans le processus du développement, tout d'abord lors d'une table ronde organisée conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le FNUAP, en novembre 1993, et ensuite dans le cadre du dialogue sur les grandes options, qui a débouché sur la Conférence du Caire. Une importance accrue est de ce fait accordée aux politiques et programmes qui encouragent la participation des communautés locales et contribuent à donner aux femmes davantage de moyens d'action. L'assistance multilatérale qui vise à institutionnaliser l'intégration des facteurs démographiques dans la planification du développement fait maintenant une place plus large à la planification décentralisée et favorise la prise de décisions aux niveaux sous-national et local.

40. La Division de la population a poursuivi, pour la troisième année consécutive, une série d'études financées par le FNUAP. Dans le cadre d'une étude sur les taux de mortalité excessifs des enfants du sexe féminin, la Division a établi une bibliographie détaillée à ce sujet et publiera une étude portant sur les différences entre les sexes en matière de mortalité infantile et juvénile et sur leurs causes déterminantes. En vue d'une étude sur la constitution des familles dans 15 pays, la Division a procédé à un examen des publications en la matière, conçu des programmes informatiques pour l'analyse des données et testé la méthodologie de cette étude en Colombie et au Kenya. Aux fins d'une étude sur les migrations internationales, la Division a procédé à un examen approfondi de la documentation en la matière et mis au point le cadre

général pour le rapport d'enquête. Elle a également continué de diffuser des informations et des données démographiques par le biais de son réseau d'information en matière de population (POPIN), et en particulier les documents pertinents publiés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement.

41. La Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU a continué de mettre au point et d'assurer une formation concernant un certain nombre de logiciels sur la population, tout en dispensant des services dans ce domaine. L'objectif consistait à fournir des logiciels qui ne sont pas encore disponibles sur le marché. La Division de statistique a obtenu des résultats particulièrement encourageants dans la mise au point du logiciel POPMAP, notamment lorsqu'il est utilisé, dans le cadre du Système intégré de gestion (SIG), aux fins des services de planification familiale et des opérations de recensement. Des ateliers régionaux de formation organisés au Chili et au Sénégal ont facilité l'application de ces logiciels. La Division de statistique procède également à l'évaluation du Système d'information géographique, dont elle teste diverses applications dans les domaines de la recherche sur la population, du recensement et du SIG.

42. La Division de statistique a effectué des travaux de recherche sur l'établissement de statistiques concernant les femmes et le développement. La base de données micro-informatique de l'Organisation des Nations Unies sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT) permet d'accéder à une vaste gamme de données sur les questions économiques et sociales relatives aux femmes et représente la principale source de statistiques pour les rapports établis par la Commission de la condition de la femme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La Division a commencé les préparatifs afin d'augmenter la puissance de cette base de données, en vue de la quatrième Conférence sur les femmes (Beijing, septembre 1995). Elle collabore également étroitement avec l'OMS, l'Institut international de l'état civil et des statistiques et le FNUAP, en vue d'appliquer un programme international visant à accélérer et à améliorer les opérations des systèmes de statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil. Il s'agit de renforcer les capacités techniques et administratives des pays en développement pour ce qui est de l'organisation, de l'entretien et de l'exploitation de vastes systèmes de statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil.

43. En 1993 et 1994, le Programme mondial de formation du FNUAP en matière de population et de développement a poursuivi ses activités. En 1993, 85 participants (dont 41 femmes) provenant de 54 pays ont terminé un stage de formation d'un an organisé dans les quatre centres de formation à long terme du Programme. En 1994, 100 participants (dont 43 femmes) de 59 pays ont pris part à ce stage. En 1993, le Programme global s'est élargi, avec l'établissement, en coopération avec le Gouvernement égyptien, d'un cinquième centre de formation au Centre démographique du Caire. Le premier stage a commencé en octobre 1993 avec 20 participants de 15 pays en développement. En octobre 1994, les centres de formation de Belgique et des Pays-Bas ont été transférés respectivement à

l'Institut national de statistique et d'économie appliquée à Rabat (Maroc) et à l'Université du Botswana, à Gaborone. Des préparatifs sont en cours en vue d'établir des programmes de formation dans ces deux nouveaux centres.

D. Programmation stratégique et assistance technique

44. L'examen et l'évaluation des stratégies et des résultats des programmes font partie intégrante de l'action suivie visant à renforcer leur impact et leur efficacité; ces activités sont aussi au coeur de l'opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies du Fonds; une assistance technique de haute qualité permet aussi d'améliorer l'exécution et l'efficacité. Les équipes de soutien aux pays, actuellement au nombre de huit, sont le principal moyen utilisé par le FNUAP pour dispenser cette assistance au niveau des pays; elles sont complétées par des spécialistes et des coordonnateurs affectés à l'ONU et dans ses commissions régionales, au siège des institutions spécialisées des Nations Unies et dans les bureaux régionaux de l'OMS.

45. Dans le rapport qu'il a présenté à la Commission de la population, à sa vingt-septième session, le FNUAP a rendu compte en détail de l'opération d'examen des programmes et d'élaboration des stratégies, ainsi que de l'activité des équipes de soutien. On trouvera dans le présent rapport un résumé succinct de l'expérience du Fonds concernant l'utilisation de ces deux importants instruments de programmation.

1. Opération d'examen des programmes et d'élaboration des stratégies

46. En 1993, le FNUAP a examiné les résultats de l'opération qu'il a effectuée dans ce domaine. Il s'agissait de voir comment la rendre plus efficace et utiliser au mieux ses conclusions et recommandations dans la formulation des programmes de pays correspondants.

47. Cet examen a montré que l'opération avait engendré de très nombreuses données, permis de mieux comprendre la dynamique de la population dans les pays examinés et facilité la planification, la conception et la mise en oeuvre des programmes nationaux de population. En outre, les objectifs et les stratégies des programmes de pays correspondants exécutés par le FNUAP s'inspiraient clairement des recommandations de l'opération. Il a toutefois été suggéré d'améliorer ces recommandations, en les formulant de façon plus explicite et en définissant clairement les priorités. Bien que l'on ait estimé que les recommandations correspondaient généralement aux besoins spécifiques du pays considéré, l'on a recommandé que les stratégies soient plus détaillées et tiennent davantage compte des analyses des capacités nationales dans divers secteurs, des obstacles entravant l'application du programme de population et du contexte national global en matière de développement.

48. L'analyse a montré de façon générale que l'on n'avait pas consacré suffisamment d'attention et d'énergie aux activités critiques de préparation et de suivi et qu'on avait privilégié l'organisation des missions de l'opération. On a toutefois constaté que la participation active des gouvernements et une étroite collaboration avec les bureaux extérieurs du FNUAP permettaient à ces missions d'atteindre plus efficacement leurs objectifs.

49. On a réaffirmé le rôle essentiel de ces opérations dans la programmation en matière de population, puisque leurs résultats aident le Fonds à améliorer le processus d'élaboration de ses programmes. Le FNUAP veille ainsi à produire et à tenir à jour des données sur les programmes de population par pays; à définir clairement les rôles et les responsabilités des participants au processus; à spécifier les diverses phases du processus de programmation; et à affiner et améliorer les instruments utilisés pour le suivi et l'évaluation des programmes.

2. Services d'appui technique

50. Conformément à la demande du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP figurant dans sa décision 91/37², le Directeur exécutif du FNUAP a fait procéder à une évaluation indépendante des arrangements futurs concernant les dépenses d'appui, qui avait été approuvée par le Conseil d'administration dans la même décision. Cette évaluation avait pour but d'examiner a) si les services d'appui technique du Fonds remplissaient leur rôle et atteignaient leurs objectifs; b) si ce système fonctionnait comme prévu; c) s'il répondait aux demandes en la matière; et d) des questions d'organisation concernant notamment les besoins régionaux, la composition et la dimension des équipes de soutien aux pays du FNUAP et diverses options quant à la composition future de ces équipes.

51. Le système des services d'appui technique du Fonds vise à atteindre quatre objectifs :

a) Élargir l'accès aux connaissances techniques et aux travaux d'analyse et de recherche applicables aux politiques et programmes en matière de population;

b) Favoriser une approche multidisciplinaire, intégrée et coordonnée des questions de population;

c) Contribuer à promouvoir l'autosuffisance nationale, en utilisant les compétences nationales et régionales;

d) Veiller à établir une étroite coordination entre les travaux de recherche et d'analyse et les activités institutionnelles.

52. L'équipe d'évaluation a effectué des missions sur le terrain auprès des huit équipes de soutien aux pays du Fonds et s'est rendue dans les 28 pays couverts par ces équipes; les membres de l'équipe ont eu des consultations avec des responsables gouvernementaux, des agents nationaux d'exécution du programme, les directeurs de pays du FNUAP et les dirigeants et les membres des équipes de soutien aux pays, ainsi qu'avec de nombreux agents détachés par des organismes et des organisations s'occupant de questions de population dans les pays visités. Ils se sont également entretenus avec des spécialistes et des coordonnateurs des services d'appui technique aux sièges et dans les bureaux

² Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 13 (E/1991/34), annexe I.

régionaux des organisations participantes des Nations Unies dont la principale fonction est d'aider les équipes de soutien au niveau des pays en leur fournissant des informations et des études pertinentes.

53. L'équipe d'évaluation a constaté que l'idée des équipes de soutien aux pays avait été favorablement accueillie par tous les intéressés. Ce système marquait un progrès important par rapport au système précédent des conseillers régionaux et permettait de fournir en temps utile un appui technique plus efficace aux projets du FNUAP. Ce soutien technique avait été particulièrement utile pour la formulation et le suivi des projets, mais il était moins efficace en ce qui concerne le renforcement des capacités nationales, principalement en raison de la lourde charge de travail des conseillers de ces équipes.

54. L'équipe d'évaluation a formulé de nombreuses recommandations visant à améliorer le système des services d'appui technique aux échelons national, régional et au siège. À titre d'exemple, elle a recommandé de renforcer le rôle des bureaux extérieurs du FNUAP dans la gestion et l'administration des programmes, de même que la capacité de gestion des programmes des gouvernements, notamment en utilisant les fonds des programmes pour établir des directeurs de projets et de programmes dans les ministères ayant un rôle clef dans les domaines des opérations et de la coordination. Au niveau régional, l'équipe a recommandé que le FNUAP examine la composition de toutes les équipes de soutien aux pays, des unités du siège s'occupant des services d'appui technique ainsi que celle de tous les effectifs financés au titre de ce système, et qu'il fasse davantage appel aux spécialistes en la matière. L'équipe a recommandé qu'au niveau du siège, le Fonds précise le rôle des équipes de soutien aux pays dans les projets exécutés par lui et revoie les directives des services d'appui technique, de sorte que la priorité soit accordée au renforcement des capacités nationales et que les compétences nationales soient pleinement utilisées avant de faire appel aux conseillers des équipes de soutien aux pays.

55. En 1995, le FNUAP rendra compte au Conseil d'administration des résultats obtenus concernant les arrangements relatifs aux services d'appui technique, en particulier des conclusions et des recommandations de l'évaluation indépendante.

II. QUESTIONS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PARTICULIER

A. Mise à jour de l'étude portant examen et évaluation du FNUAP

56. Comme suite à la décision 93/27 A du Conseil d'administration³, le FNUAP a mis à jour l'étude initiale portant examen et évaluation du Fonds, qui avait analysé les questions de population sur une période de 20 ans (1969-1989) et recensé les facteurs responsables des succès et des échecs des programmes démographiques nationaux dans trois domaines essentiels du programme de travail du FNUAP : a) données et politique démographiques et planification du développement; b) santé maternelle et infantile et planification de la famille (SMI/PF); et c) information, éducation et communication.

³ Ibid., 1993, Supplément No 15 (E/1993/35), annexe I.

57. La mise à jour de 1993-1994 a permis de réaffirmer la pertinence des conclusions et recommandations énoncées dans l'étude initiale, qui avait souligné, entre autres, que les pays devaient obtenir l'appui politique nécessaire, introduire une planification et une programmation stratégiques, diversifier les agents du changement démographique (par exemple, en faisant intervenir les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et religieuses et les groupes féminins) et renforcer la mobilisation des ressources. Il est en outre réaffirmé dans la mise à jour que l'étude initiale annonçait déjà les grandes orientations des résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale, en soulignant l'importance d'un plan national qui servirait de cadre de coordination de toutes les activités en matière de population menées dans un pays donné et en insistant sur la nécessité de renforcer rapidement la capacité qu'ont les pays de gérer des plans de cette nature.

58. La mise à jour a recensé un certain nombre de questions qui appelaient une étude plus poussée ainsi que des mesures coordonnées et concertées. Ces dernières concernaient la nécessité a) d'améliorer la qualité des programmes de planification familiale et de fournir des services dans ce domaine dans le cadre des services de santé génésique; b) de renforcer les politiques et les procédures visant à mobiliser les ressources voulues pour satisfaire les besoins en évolution à l'échelon national, et notamment de redéfinir le rôle des pays dont les programmes ont donné d'excellents résultats; c) d'améliorer la planification stratégique et la mise en oeuvre des programmes; et d) de mobiliser des ressources supplémentaires pour aider les pays à répondre aux besoins essentiels de leurs programmes démographiques. D'autres questions importantes ont également été identifiées dans la mise à jour, telles que la nécessité d'obtenir des estimations précises des besoins en contraceptifs et de trouver les moyens de satisfaire ces besoins, d'aborder les problèmes liés au vieillissement des populations et d'élaborer des politiques et de fournir une aide et des services qui permettent de faire face aux besoins des réfugiés et des migrants de fraîche date.

59. La mise à jour indique que l'approche intégrée des soins de santé génésique et de la planification familiale allait au-delà de l'absence de maladie ou de dérèglements du processus de procréation et supposait que celui-ci s'est bien déroulé. Elle tenait également compte des besoins des hommes et des adolescents en matière de santé génésique et prévoyait l'extension des services à toutes les femmes en âge de procréer ainsi qu'à celles qui ne l'étaient plus mais qui pourraient nécessiter des soins pour les séquelles de maladies liées à leurs grossesses.

60. Par ailleurs, il ressortait de la mise à jour que les soins de santé génésique devraient être le pivot de programmes intégrés, autour desquels il convenait de structurer et de coordonner les services et activités connexes. Les activités d'information, d'éducation et de communication par exemple devraient viser à accroître le rôle des hommes dans les activités de planification familiale et de santé génésique et à aider tant les adultes que les adolescents à prendre, librement et en connaissance de cause, les décisions touchant leur vie sexuelle et la procréation. La mise à jour a également recommandé l'élaboration, dans le cadre des programmes d'information,

d'éducation et de communication consacrés à la population, de stratégies visant à permettre aux couples, aux familles et aux jeunes de discuter ouvertement et franchement des questions de population et de santé génésique.

61. Deux autres conclusions de la mise à jour revêtent également une importance particulière pour les travaux du FNUAP : la nécessité de renforcer les politiques et procédures visant à mobiliser les ressources voulues pour satisfaire les besoins en évolution à l'échelon national, et d'améliorer la planification stratégique et la mise en oeuvre des programmes. L'importance de la première conclusion a été réaffirmée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/199, où il est indiqué que les rares ressources fournies à titre gracieux devaient être allouées en priorité aux programmes et projets réalisés dans les pays à faible revenu, notamment les pays les moins avancés (par. 4). Il y avait longtemps que le FNUAP avait fait sienne cette préoccupation, comme en témoignait le système de pays prioritaire qu'il appliquait sur une vaste échelle. Ce système a permis au Fonds de faire preuve d'une certaine souplesse face à l'évolution des situations économiques et démographiques et de concentrer ses ressources dans les pays qui en avaient le plus besoin.

62. Le succès des programmes démographiques de nombreux pays est également un facteur important lorsqu'il s'agit de mobiliser les ressources voulues pour faire face à l'évolution des besoins. Plusieurs pays en développement ont atteint, voire dépassé, les objectifs fixés dans le Programme d'action et un groupe plus nombreux de pays sera en mesure de remporter des succès analogues d'ici quelques années. Considérés dans leur ensemble, ces programmes ne reflètent pas uniquement des réalisations individuelles mais viennent aussi enrichir de manière appréciable le fonds commun de ressources humaines et techniques qui peuvent être mobilisées pour aider les pays à résoudre leurs problèmes démographiques. Il se peut que les pays ayant obtenu de tels succès puissent à présent se passer d'assistance extérieure pour l'exécution de leurs grands programmes démographiques dans la mesure où ils ont mobilisé un volume important de leurs ressources nationales pour répondre aux besoins de leur population.

63. La mise à jour a indiqué que l'opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies et les arrangements applicables aux services d'appui technique faisaient partie intégrante des efforts visant à améliorer la planification stratégique et la mise en oeuvre des programmes. Ces deux types d'activités permettent de consolider les avantages comparatifs du FNUAP et de maximiser l'impact de l'assistance qu'il apporte, ainsi que de l'aide fournie par d'autres institutions et organisations. Elles cherchent également à améliorer l'efficacité et la productivité de l'assistance du Fonds, à le rendre mieux à même de fournir des directives, des conseils et une assistance technique et à aider les pays à renforcer leur capacité d'exécuter les programmes et projets. L'examen des programmes et l'élaboration de stratégies ainsi que les équipes d'appui aux pays du FNUAP remplissent également d'importantes fonctions de suivi.

B. Bilan des besoins mondiaux en matière de contraception pour 1994-2005

64. En application de la décision 91/35 A du Conseil d'administration², le FNUAP a fait le point des besoins estimatifs mondiaux en matière de contraception dans les pays en développement, en s'appuyant sur les chiffres estimatifs qui figurent dans le rapport de la Directrice exécutive du Fonds sur les besoins en matière de contraception et la demande de produits contraceptifs dans les pays en développement durant les années 90 (DP/1991/34), présenté au Conseil d'administration à sa trente-huitième session. Ce bilan tenait compte des données les plus récentes de l'Organisation des Nations Unies, des enquêtes démographiques et sanitaires, des études de pays approfondies menées sous les auspices de l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement dans les années 90 du FNUAP et d'autres sources, et indique les besoins estimatifs en préservatifs pour la prévention du VIH/sida tels qu'évalués par le Programme mondial de lutte contre le sida de l'OMS. Les estimations mondiales fournies ci-après sont fondées sur les projections démographiques établies par l'ONU en 1992 et doivent donc être ajustées périodiquement pour tenir compte des projections ultérieures.

65. Le FNUAP a présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à sa session annuelle en juin 1994 une synthèse du bilan (DP/1994/47) dans laquelle sont examinées sept grandes questions : les femmes mariées et la contraception, les méthodes utilisées, la contraception féminine, les besoins en matière de produits contraceptifs, le coût des produits contraceptifs, les sources d'approvisionnement et la projection des besoins en matière de préservatifs pour la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du sida.

66. Dans ce bilan, on a estimé que le nombre de femmes mariées en âge de procréer dans les pays en développement augmenterait d'environ 14 millions par an, soit au total de 169 millions (21,5 %), entre 1994 et 2005. Pour que le taux d'utilisation de contraceptifs par les femmes mariées demeure constant entre 1994 et 2005 (56,8 %), il faudrait qu'en 2005, le nombre de femmes mariées utilisant des contraceptifs ait augmenté de 96 millions par rapport à 1994, pour passer de 446 millions à 542 millions.

67. Pour que l'accroissement de la population soit conforme à la projection moyenne de l'ONU de 1992, selon laquelle la population devrait augmenter de 950 millions d'ici à 2005, il faudrait que le taux d'utilisation des contraceptifs y augmente légèrement dans les pays en développement, c'est-à-dire qu'il passe de 56,8 % à 63 %. Conjuguée à l'augmentation du nombre de femmes mariées en âge de procréer, cette progression d'environ 0,5 % par an entraînerait un accroissement de 157 millions du nombre des contracepteurs, si bien qu'en 2005, 603 millions de femmes mariées au total pratiqueraient la contraception.

68. Pour que la projection basse établie par l'ONU en 1992 en matière d'accroissement de la population se réalise, il faudrait que le nombre de contracepteurs atteigne 622 millions en 2005, soit 176 millions de plus qu'en 1994. Pour atteindre l'objectif très ambitieux qui consisterait à obtenir

dans chaque pays un taux de fécondité correspondant à l'indice de remplacement, il faudrait que le nombre de contracepteurs augmente de 269 millions d'ici à 2005, soit 60 % de plus qu'en 1994.

69. On estime que, sur les 446 millions de personnes qui pratiquent actuellement la contraception dans les pays en développement, 200 millions (45 % du total) ont opté pour la stérilisation. Le choix des contracepteurs se porte en deuxième lieu sur les dispositifs intra-utérins (DIU) qui sont utilisés par 112 millions de femmes (soit 25 % des contracepteurs). Plus de 51 millions de femmes (12 % des contracepteurs) prennent la pilule; près de 25 millions de couples (6 % des contracepteurs) utilisent des préservatifs et, bien que le taux d'utilisation des contraceptifs injectables soit probablement en augmentation assez rapide dans les pays en développement, l'enquête a révélé que les femmes n'étaient guère plus de 10 millions (2,2 %) à les utiliser (les 47 millions restants ont recours à des méthodes traditionnelles).

70. La panoplie des méthodes varie beaucoup d'une région à l'autre. En Asie, 76 % des contracepteurs optent pour la stérilisation ou les DIU; en Amérique latine, ils sont 38 % à choisir la stérilisation et 28 % à prendre la pilule. En Afrique subsaharienne comme dans les États arabes et en Europe, c'est à la pilule que va la préférence des contracepteurs (26 % et 31 % respectivement). Proportionnellement, c'est en Afrique subsaharienne que l'on trouve le plus grand nombre d'utilisateurs de contraceptifs injectables (13 % des contracepteurs).

71. Pour la période allant de 1994 à 2005, les besoins en matière de produits contraceptifs sont évalués comme suit : 196 millions de stérilisations, 436 millions de DIU, 898 millions de doses de contraceptifs injectables, 12,3 milliards de cycles de pilules et 55,7 milliards de préservatifs. On a estimé que le coût annuel des produits contraceptifs nécessaires à la planification familiale passerait de 528 millions de dollars en 1994 à 752 millions de dollars en 2005. On évalue à 7,7 milliards de dollars, soit à un peu plus de 640 millions de dollars par an, le coût total de ces produits pour la période de 12 ans qui va de 1994 à 2005. Ces chiffres sont à rapprocher du chiffre estimatif de 5,1 milliards de dollars, pour la période de 10 ans allant de 1991 à 2000 (soit en moyenne 510 millions de dollars par an), avancé en 1991 lors de la première évaluation des besoins mondiaux en matière de contraception.

72. On estime que 14,6 milliards de préservatifs seront en outre nécessaires dans le cadre de la prévention du sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles (MST) entre 1993 et 2005 (coût : 406,5 millions de dollars). On évalue donc à 8,1 milliards de dollars au total le coût des produits contraceptifs nécessaires, préservatifs pour la prévention du VIH/sida compris, pendant la période considérée. Ce coût est à répartir comme suit entre les différentes méthodes de contraception (ce calcul est établi sur la base de coûts moyens actuels des achats effectués sur le marché international et sans révision des prix) : pilules, 2,5 milliards de dollars; stérilisations, 2 milliards de dollars; préservatifs, 1 milliard 950 millions de dollars (1,55 milliard de dollars au titre de la planification familiale et 400 millions de dollars au titre de la prévention des MST et du sida); contraceptifs injectables, 907 millions de dollars; et DIU, 733 millions de dollars.

73. Le secteur public fournit environ 86 % de l'ensemble des contraceptifs modernes utilisés dans les pays en développement, avec 95 % environ des méthodes nécessitant une intervention clinique (stérilisation et DIU) et 57 % et 47 %, respectivement, des pilules et des préservatifs. En Asie, c'est le secteur public qui approvisionne plus de 90 % de ceux qui optent pour la stérilisation ou le DIU, près de 80 % des femmes qui prennent la pilule, plus de deux tiers de celles qui utilisent des contraceptifs injectables et environ la moitié des utilisateurs des préservatifs. En Afrique subsaharienne, 65 % des contracepteurs s'approvisionnent auprès du secteur public, essentiellement en contraceptifs injectables, pilules et DIU, le secteur privé assurant 47 % des stérilisations et fournissant 64 % des préservatifs. En Amérique latine, 62 % de ceux qui recourent à des contraceptifs modernes (notamment plus de 80 % des contracepteurs qui prennent la pilule ou utilisent des contraceptifs injectables ou des préservatifs) s'approvisionnent auprès du secteur privé. De la même façon, dans les États arabes et en Europe, 58 % des contracepteurs s'approvisionnent auprès du secteur privé (notamment trois quarts des hommes qui utilisent des préservatifs et deux tiers des femmes qui prennent la pilule).

C. Activités de prévention du VIH/sida

74. La prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, font partie intégrante des soins de santé génésique. Ils constituent également un volet important du programme du FNUAP et font l'objet d'une collaboration interinstitutions considérable.

75. Le FNUAP a participé à l'organisation d'une table ronde consacrée aux effets du VIH/sida sur les politiques et les programmes démographiques qui s'est tenue à Berlin en septembre et octobre 1993, sous les auspices du Forum du développement de la Fondation allemande pour le développement international. Le FNUAP a établi le principal document d'information de la table ronde, qui était organisée dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. La table ronde a notamment recommandé que les gouvernements et la communauté internationale s'engagent à lutter contre le VIH/sida et en fassent un élément essentiel de leurs politiques en matière de population et de planification familiale. Elle a jugé totalement erronée l'opinion selon laquelle le sida résoudra le problème démographique. Elle a préconisé une action politique résolue en faveur de l'autonomie des femmes et mis l'accent sur la nécessité de les aider à assumer seules le contrôle de leur sexualité et de leur rôle de procréation.

76. En 1994, le FNUAP a produit et diffusé un fascicule intitulé 1993 AIDS Update, publication annuelle décrivant le soutien apporté par le FNUAP aux activités de prévention du VIH/sida dans le monde. Ce fascicule contient des renseignements sur l'assistance apportée par le FNUAP dans quatre domaines : distribution de préservatifs, formation des prestataires de services de FMI/PF, information sur le sida en milieu scolaire et extrascolaire dans le cadre des programmes d'éducation du public. Le fascicule a été envoyé aux représentants des gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux établissements d'enseignement et distribué lors de la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP tenue à Genève en juin, de la réunion annuelle du Groupe consultatif sur les besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement dans les années 90, de la dixième

Conférence internationale sur le sida tenue à Yokohama (Japon) en août, et de la cérémonie marquant la "Journée mondiale de lutte contre le sida" au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

77. Le FNUAP a participé activement aux réunions du groupe de travail concernant la création d'un programme des Nations Unies conjoint et mené de concert pour lutter contre le sida. À l'issue de ces réunions, un rapport a été présenté au Conseil d'administration de l'OMS en janvier 1994. En juillet, le Conseil économique et social, dans sa résolution 1994/24, a approuvé la création du programme et prié les six organismes coparrainants d'exécuter aussitôt que possible les activités au niveau des pays. Le FNUAP, conjointement avec les autres organismes coparrainants, est engagé dans le processus de transition devant conduire à la mise en oeuvre intégrale du programme, prévue pour janvier 1996. À cette fin, un technicien de rang élevé a notamment été affecté à l'équipe de transition basée à Genève pour participer à la mise au point d'une proposition d'ensemble qui sera soumise au Conseil en janvier 1995 (voir la résolution 1994/24 du Conseil, par. 9).

78. Le FNUAP a également participé aux réunions du Groupe consultatif interinstitutions sur le sida et du Comité de gestion du Programme mondial de lutte contre le sida de l'OMS afin de promouvoir et d'améliorer la coordination des activités de prévention du VIH/sida. Le Fonds a également apporté un soutien financier au Groupe spécial pour la coordination de la lutte contre le VIH/sida de l'OMS pour la publication du rapport bisannuel sur les activités visant à combattre le VIH/sida.

79. Le FNUAP a collaboré étroitement avec le Programme mondial de lutte contre le sida de l'OMS à l'établissement des estimations du nombre de préservatifs nécessaires à la prévention du VIH et du sida, dans le cadre des études approfondies entreprises au Bangladesh, au Brésil, en Égypte, aux Philippines, en Turquie et au Viet Nam dans le contexte de l'initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement dans les années 90. Le FNUAP a également publié et diffusé un rapport technique intitulé Contraceptive Use and Commodity Costs in Developing Countries, 1994-2005 (Utilisation et coût des contraceptifs dans les pays en développement, 1994-2005), établi en collaboration avec le Conseil de la population. Ce rapport contient une estimation des préservatifs nécessaires pour prévenir les maladies sexuellement transmissibles et le sida, établie par le Programme mondial de lutte contre le sida de l'OMS. On trouvera un résumé des conclusions du rapport faisant le point des besoins mondiaux en matière de contraception dans les pays en développement dans le document DP/1994/47, présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle, en juin 1994 (voir plus haut sect. II.B).

80. En décembre, le FNUAP a organisé une consultation d'experts consacrée à la santé génésique et à la planification familiale : directives pour l'assistance du FNUAP. Les résultats de cette réunion de même que les recommandations de la Conférence du Caire aideront le FNUAP à développer et à améliorer encore son soutien aux activités de prévention du VIH/sida dans le contexte des soins de santé génésique.

D. Application par le FNUAP de la résolution 47/199
de l'Assemblée générale

81. En 1994, le FNUAP a mis à profit les progrès réalisés les années précédentes. Ainsi, il a continué de tenir compte des diverses préoccupations exprimées dans la résolution 47/199 dans toutes ses activités de planification, de programmation et de formation, notamment en ce qui concerne la note de stratégie nationale, l'harmonisation des cycles de programmation, la notion d'approche-programme, l'exécution nationale et le renforcement des capacités nationales, la décentralisation, les directives de programmation et la formation.

82. Le FNUAP a également continué à collaborer étroitement avec les institutions et organisations partenaires des Nations Unies participant aux travaux du Groupe consultatif mixte des politiques, du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et du Comité consultatif pour les questions administratives du Comité administratif de coordination, ainsi qu'à d'autres activités de formation interorganisations, menées aux niveaux national et international, notamment au Centre international de formation de l'OIT à Turin.

83. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence du Caire, le FNUAP a été l'organisme responsable de la formation interinstitutions en matière de coordination de la gestion des activités destinée aux représentants des Nations Unies sur le terrain, organisée en mai 1994 au Centre international de formation de l'OIT. La Directrice exécutive a prononcé le discours liminaire, dans lequel elle a mis en relief les questions de population et de développement.

84. Note de stratégie nationale. Le FNUAP a participé aux groupes de travail du Groupe consultatif mixte des politiques et du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations chargés d'élaborer les directives concernant les contributions de l'ONU à la note de stratégie nationale. En octobre 1993, certains fonctionnaires des services extérieurs du FNUAP ont participé à un atelier organisé au Centre international de formation de l'OIT dans le cadre du processus d'élaboration des directives à l'échelle du système. Le FNUAP demeure un partenaire essentiel lors de l'élaboration des notes de stratégie nationale dans de nombreux pays en développement, notamment au Brésil, au Costa Rica, en El Salvador, au Ghana, au Honduras, à la Jamaïque, au Maroc, au Nicaragua, au Panama, en République arabe syrienne, au Soudan et en Tunisie. En outre, le FNUAP, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sont convenus de financer un projet général concernant l'adoption à l'échelle du système des Nations Unies d'une approche concertée des activités d'assistance technique à l'appui du processus d'élaboration de la note de stratégie nationale. Le Fonds, en sa qualité d'organisme chef de file au douzième atelier de coordination de la gestion des activités organisé au Centre international de formation en mai 1994, a fait en sorte que les questions de population soient intégrées dans les activités de formation touchant l'élaboration de la note de stratégie nationale.

85. Harmonisation des cycles de programmation. Comme suite à la lettre commune envoyée par les chefs des secrétariats de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP à leurs bureaux extérieurs respectifs, le FNUAP a réuni des groupes de travail sur l'harmonisation des cycles de programmation en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie occidentale et en Afrique du Nord. Les groupes de travail continuent à surveiller les plans de travail et les délais acceptés par tous les organismes participants.

86. Approche-programme. Le FNUAP a continué de participer aux activités entreprises par le Groupe consultatif mixte des politiques et du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations pour élaborer un cadre qui aiderait les organismes des Nations Unies à se mettre d'accord sur une interprétation commune de l'approche-programme. En Égypte, l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP ont signé un accord portant sur un projet de développement intégré avec le gouvernorat d'Assiout. Au Bangladesh, l'UNICEF et le FNUAP sont en train d'élaborer un modèle de planification intégré, qui comportera des modules consacrés à l'alphabétisation, à la nutrition, à la santé et à la condition féminine. En 1994, le FNUAP a participé à des missions d'étude organisées par les Nations Unies pour étudier les expériences d'un certain nombre de pays et de trouver ainsi des moyens d'accélérer les progrès dans le domaine de l'approche-programme. Le FNUAP a également partagé les enseignements qu'il a tirés de la mise au point de stratégies de programme.

87. Exécution nationale et renforcement des capacités nationales. Les équipes de soutien aux pays du FNUAP ont continué de faire appel aux connaissances spécialisées et aux institutions nationales pour obtenir une assistance technique lors de la mise en oeuvre des activités démographiques. Elles ont établi des listes d'experts nationaux pouvant être recrutés comme consultants et ont assuré la formation de fonctionnaires nationaux, de façon formelle dans le cadre d'ateliers, et informelle dans le cadre des missions conjointes d'assistance technique en qualité de participants ou d'observateurs. L'exécution nationale des projets est également soulignée dans les programmes de pays du FNUAP présentés au Conseil d'administration. Le FNUAP continuera à apporter une assistance pour renforcer la capacité des pays d'exécuter eux-mêmes les projets.

88. Décentralisation. Le FNUAP a révisé ses directives sur la décentralisation, étendant considérablement les pouvoirs d'approbation au niveau local. De ce fait, au cours des 10 premiers mois de 1994, 64 % des projets de pays ont été approuvés par les directeurs de projets du FNUAP à l'échelon des pays. Globalement, pour la même période, les approbations décentralisées de ces projets au siège et sur le terrain représentaient près de 79 % du total (contre 43 % pour les 10 premiers mois de l'année précédente). En outre, le FNUAP a accordé, à titre expérimental, tous pouvoirs en matière d'approbation de programmes à 12 pays ou régions (Algérie, Bangladesh, Burkina Faso, Éthiopie, Honduras, Malawi, Pakistan, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, Sénégal et sous-région du Pacifique Sud). Le FNUAP accordera ces pouvoirs d'approbation à d'autres pays selon qu'il conviendra. En outre, il a récemment délégué deux responsabilités importantes aux bureaux extérieurs : l'organisation des voyages des consultants du FNUAP engagés sur le terrain et le recrutement de personnel national affecté aux projets.

89. Formation. Le FNUAP soutient des activités de formation interinstitutions organisées au niveau national et au Centre international de formation de l'OIT à Turin et continuera d'y participer. Le Fonds apporte financement, conseils et connaissances spécialisées pour développer les travaux du Centre sur la formation conjointe à l'intention du système des Nations Unies. Il a participé à l'atelier sur l'approche-programme organisé au Centre et été l'organisme responsable du douzième atelier de coordination de la gestion du Centre, qui a mis l'accent sur les questions de population. Au Bangladesh, les organisations partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques sont convenues d'adopter une approche intégrée en matière de formation du personnel des Nations Unies. Dans plusieurs pays, des comités nationaux présidés par le coordonnateur résident étudient la possibilité d'entreprendre des activités communes de formation sur des questions comme l'exécution nationale, le renforcement des capacités nationales, la prévention du VIH/sida, la maternité sans risques dans le contexte de la santé génésique, et le rôle des femmes dans le développement.

90. Évaluation et contrôle de gestion. Le FNUAP participe au Groupe de travail interorganisations de l'évaluation, qui met actuellement au point des directives concernant la collaboration dans le domaine de l'évaluation. Le FNUAP participe également au Groupe de travail du Groupe consultatif mixte des politiques sur les systèmes de contrôle de gestion. Ce groupe de travail a présenté un rapport au Groupe consultatif mixte des politiques, décrivant les éléments et les pratiques de contrôle courantes qui sont communs aux organisations partenaires du Groupe consultatif mixte. Le Groupe de travail a également adopté une définition commune du contrôle de gestion. Le rapport servira de base au rapport relatif aux systèmes de contrôle de gestion qui sera présenté au Conseil économique et social en application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale. Le FNUAP, avec l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et le PNUD, fait exécuter une étude sur l'obligation de rendre compte de l'usage qui est fait des ressources et la justification des programmes.

III. QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

A. Aperçu financier

91. Les recettes totales ont diminué de 18,6 millions de dollars (7,8 %) en 1993 par rapport à celles de 1992, qui s'élevaient à 238,2 millions de dollars. Au total, les contributions annoncées en 1993 par 101 gouvernements ont atteint 216,6 millions de dollars, soit 17,2 millions de dollars (7,4 %) de moins que les 233,8 millions de dollars annoncés en 1992. Le montant des intérêts perçus a été de 3,9 millions de dollars, ce qui représentait 1,8 % des recettes totales. Les fonds obtenus par le biais d'accords de participation aux coûts ont atteint 0,3 million de dollars et les autres recettes et ajustements divers, qui comprennent la réévaluation des devises et les pertes ou gains au change, se sont élevés au total à moins de 1,2 million de dollars.

92. Les dépenses totales se sont élevées en 1993 à 203,5 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 9,9 millions de dollars (5,1 %) par rapport à celles de 1992. Les dépenses de programme, qui se sont chiffrées à 158,4 millions de dollars, ont compté en 1993 pour 77,8 % des dépenses totales, contre 78 % en 1992 (151 millions de dollars). Le coût des services d'appui technique et des services d'appui administratif et d'appui opérationnel, qui

/...

comprennent les services d'appui du FNUAP, a été en 1993 de 24,1 millions de dollars (11,8 % des dépenses totales), contre 22,8 millions de dollars (11,8 % des dépenses totales) en 1992.

93. Avant 1992, le FNUAP remboursait les dépenses d'appui aux agents d'exécution des Nations Unies au taux de 13 % des dépenses totales encourues au titre des projets exécutés. En outre, une part du coût des conseillers techniques pris en charge dans le cadre des nouveaux arrangements relatifs aux services d'appui technique qui ont pris effet en janvier 1992, a été imputée sur les projets multinationaux. En 1993, comme en 1992 et en 1991, les dépenses des services d'appui opérationnel se répartissaient comme suit : les dépenses d'appui remboursées aux agents d'exécution des Nations Unies; les frais généraux payés à des organisations non gouvernementales exécutant des projets financés par le FNUAP et les remboursements au FNUAP de frais correspondant à des services d'appui et des services d'achat assurés pour des projets exécutés par les gouvernements.

94. En 1993, les agents d'exécution des Nations Unies, commissions régionales comprises, ont exécuté des projets d'un montant de 43,5 millions de dollars, contre 50,1 millions de dollars en 1992. Les gouvernements, avec l'aide des bureaux extérieurs du FNUAP, ont exécuté en 1993 des projets d'un montant de 21,2 millions de dollars, contre 27,5 millions de dollars en 1992. Les dépenses au titre des projets exécutés par les gouvernements ne comprenaient pas un montant de 16,6 millions de dollars avancé aux gouvernements et détenu par ces derniers en fin d'exercice, qui n'a pas été comptabilisé dans les dépenses. Les projets exécutés par le FNUAP ont représenté au total, en 1993, 49,9 millions de dollars, contre 31,2 millions de dollars en 1992. Le montant des dépenses correspondant aux projets exécutés par des organisations non gouvernementales et intergouvernementales et d'autres organismes, a été en 1993 de 19,7 millions de dollars, contre 19,4 millions de dollars en 1992. Ce montant ne comprenait pas les 6,1 millions de dollars avancés à ces organisations non gouvernementales et détenus par elles en fin d'exercice.

95. Les projets exécutés par l'ONU et ses institutions spécialisées et commissions régionales ont représenté en 1993 un montant de 43,5 millions de dollars, soit 32,4 % des dépenses totales au titre des projets, qui se sont élevées à 134,3 millions de dollars. Les gouvernements ont exécuté en 1993 des projets d'un montant de 21,2 millions de dollars, soit 15,8 % des dépenses au titre des projets. Les projets exécutés par des organisations non gouvernementales, y compris les institutions intergouvernementales et autres organismes, ont représenté en 1993 19,7 millions de dollars, soit 14,7 % des dépenses au titre des projets.

96. Les dépenses totales au titre des services d'appui administratif et d'appui au programme, qui comprenaient les dépenses d'administration et d'appui au programme du siège et l'ensemble des frais des bureaux extérieurs, ont été en 1993 de 45,1 millions de dollars (22,2 % des dépenses totales), contre 42,6 millions (22 % des dépenses totales) en 1992. Les dépenses totales des bureaux extérieurs au titre des services d'appui administratif et d'appui au programme ont été de 20,5 millions de dollars en 1993, contre 18,8 millions de dollars pour l'ensemble des bureaux extérieurs en 1992.

B. Administration et personnel

97. En janvier 1994, conformément aux décisions 85/20, 86/35, 87/31, 88/36, 89/49, 90/36, 91/36 et 93/28⁴ du Conseil d'administration, le nombre total de postes budgétaires approuvés est de 837, dont 304 postes d'administrateur (parmi lesquels 124 administrateurs de programmes nationaux), et 533 d'agent des services généraux. Ce nombre comprend 105 postes d'administrateur et 135 d'agent des services généraux au siège, 2 postes d'administrateur et 2 d'agent des services généraux à Genève, et 197 postes d'administrateur (dont 124 administrateurs de programmes) et 396 postes d'agent local des services généraux dans les bureaux extérieurs.

98. Le pourcentage de femmes administrateurs au siège et dans les bureaux extérieurs du FNUAP s'établissait en 1993 à 44 %, soit l'un des plus élevés des institutions et organismes des Nations Unies.

IV. INCIDENCES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA
POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT SUR LE PROGRAMME
DE TRAVAIL DU FNUAP

99. Le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement¹ a d'importantes incidences sur la politique générale et les programmes du FNUAP, s'agissant en particulier des grandes orientations, de l'axe des programmes et des stratégies de programmation du Fonds.

100. Le Programme d'action a des incidences concrètes sur les grandes orientations du FNUAP. Il convient peut-être de citer avant tout la nécessité de formuler les programmes de population en fonction des besoins et des souhaits des bénéficiaires plutôt que d'objectifs démographiques, et d'accorder une importance primordiale à la qualité des soins. Pour ce faire, il faut entre autres améliorer la formation dispensée en matière de santé génésique et autres domaines connexes, développer les services offerts et faire en sorte qu'ils soient de meilleure qualité, encourager les organisations non gouvernementales nationales et sous-nationales et les associations féminines à participer plus activement à la conception, à l'exécution et au suivi des programmes, et tenir davantage compte des travaux de recherche socioculturelle pour l'élaboration des programmes de formation et d'information, d'éducation et de communication.

101. Un autre point important concerne la nécessité de renforcer les partenariats avec ceux qui oeuvrent pour le développement aux niveaux national et international. L'objectif visé est double : d'une part, maximiser les résultats de la coopération aux fins du développement en tirant parti d'une répartition efficace des tâches et en faisant appel aux compétences de chacun des partenaires (qu'ils soient gouvernementaux, non gouvernementaux, privés,

⁴ Ibid., 1985, Supplément No 11 (E/1985/32), annexe I; ibid., 1986, Supplément No 9 (E/1986/29), annexe I; ibid., 1987, Supplément No 12 (E/1987/25), annexe I; ibid., 1988, Supplément No 9 (E/1988/19), annexe I; ibid., 1990, Supplément No 9 (E/1990/29), annexe I; et ibid., 1993, Supplément No 15 (E/1993/35), annexe I.

multilatéraux ou bilatéraux) et, d'autre part, assurer, aux niveaux national et local, une plus grande participation aux programmes de population et de développement et une meilleure prise en charge de ces programmes. Cela facilitera considérablement par ailleurs les efforts que déploie le FNUAP pour faire face à deux problèmes de politique générale connexes : a) veiller à maintenir, développer et renforcer le large soutien et la mobilisation que la Conférence du Caire a suscités en faveur des programmes de population et de développement; et b) contribuer à la création d'un climat propice à la formulation et à l'exécution de programmes intégrés de population et de développement.

102. Compte tenu de la teneur et de l'orientation du Programme d'action ainsi que des recommandations formulées à l'occasion d'évaluations internes et externes du programme du FNUAP, le Fonds entend adopter une approche thématique plutôt que sectorielle, qui s'articulerait essentiellement autour de trois grands axes : a) la santé génésique et la planification familiale; b) le rôle des deux sexes en matière de population et de développement; et c) la démographie et le développement durable.

103. Il s'agirait de mettre au point une approche globale pour répondre aux problèmes particuliers de chaque pays en matière de population et de développement. Ainsi, on pourrait notamment se servir des programmes de planification familiale bien établis, pour mettre en place un système de soins de santé primaires prévoyant davantage de prestations dans le domaine de la santé génésique. Les activités entreprises dans ce domaine viseraient à améliorer les services traditionnels de santé maternelle et infantile en adoptant une conception plus large des soins de santé qui incorporerait la planification familiale. L'objectif à long terme consisterait à fournir une gamme complète de services de soins de santé génésique de qualité tout au long de la vie, de l'adolescence à l'âge adulte.

104. Le Programme d'action confie au FNUAP un mandat plus vaste pour ce qui est des activités de promotion de la femme, de population, de développement et notamment de plaidoyer dans tous les domaines visant à améliorer la condition féminine. Le Fonds préconisera donc activement une approche globale de l'autonomisation des femmes qui intégrerait les efforts faits pour assurer de meilleurs services de santé, d'alphabétisation et d'éducation des femmes, qu'il s'agisse d'enseignement de type classique ou de formation professionnelle, dans le cadre plus large de l'action menée pour réduire les inégalités sociales, juridiques, culturelles et économiques fondées sur le sexe. En suivant cette démarche, il s'attachera à offrir des services de santé génésique aux femmes pauvres ou défavorisées tout en s'efforçant de les rendre mieux à même d'exercer des activités rémunératrices et d'avoir accès au crédit. Parmi les autres domaines d'action prioritaires du FNUAP, on citera les programmes d'information, d'éducation et de communication visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'encontre des fillettes, à mettre fin aux pratiques traditionnelles dangereuses auxquelles doivent se soumettre les filles et les femmes, et à confier aux hommes de plus grandes responsabilités dans le domaine de la santé génésique et de la planification familiale.

105. Les activités entreprises en matière de population et de développement durable devraient être élargies et rattachées aux efforts déployés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la planification familiale, de la promotion de la femme, de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement, l'objectif étant d'intégrer véritablement les politiques démographiques dans tous les autres efforts menés en faveur du développement durable. À cet effet, le Fonds devra appuyer les activités de collecte et d'analyse des données, les travaux de recherche socioculturelle et opérationnelle l'intéressant directement et la création et la tenue de bases de données dans des domaines pertinents, ainsi que la formulation de politiques.

106. Ces activités seront utilement complétées par d'autres dans les domaines de l'information, l'éducation et la communication, la collecte et l'analyse des données et la recherche socioculturelle et opérationnelle. Dans chaque cas, on tiendra pleinement compte des différences entre les sexes. Ainsi, dans le cadre des activités d'enseignement des questions de population auxquelles il prête son concours, le FNUAP s'efforcera de lutter contre les stéréotypes fondés sur le sexe, et dans ses activités de collecte et d'analyse des données, il veillera à ce que des indicateurs par sexe soient employés.

107. Afin de s'acquitter comme il convient des tâches énoncées dans le Programme d'action, le Fonds se propose de prendre un certain nombre de mesures propres à renforcer ses stratégies de programmation. Ces mesures entrent dans quatre grandes catégories très proches les unes des autres :

a) Accélérer la mise en oeuvre de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale et d'autres mesures de programmation connexes, en s'attachant à renforcer la capacité des pays d'exécuter les programmes et projets;

b) Intensifier la collaboration et promouvoir la coordination entre les partenaires de développement du FNUAP à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, en particulier avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales;

c) Définir plus précisément l'orientation stratégique des activités d'assistance du FNUAP en fonction des objectifs fixés par la Conférence du Caire;

d) Rendre le Fonds mieux à même d'exécuter son programme et de fournir des services et une assistance technique de qualité.

108. Afin de moins disperser les fonds limités dont il dispose pour ses programmes, le Fonds a l'intention de se fonder sur certains des objectifs de la Conférence pour l'an 2015 pour déterminer la nature de ses activités d'appui aux programmes. Ainsi, dans les pays qui ont déjà presque atteint les objectifs énoncés dans le Programme d'action, ou qui les ont dépassés, le FNUAP aura pour politique de concentrer ses activités d'assistance dans ces pays soit sur un certain nombre de problèmes dont il faut continuer de s'occuper soit sur des zones géographiques particulières qui sont très en retard par rapport aux moyennes nationales pour ce qui est de la réalisation des objectifs de la

Conférence. Par ailleurs, dans les pays qui sont actuellement le plus loin d'avoir atteint ces objectifs, le FNUAP continuera d'apporter son concours à des programmes de pays plus vastes.

109. En procédant de la sorte, le Fonds pourra axer ses activités d'assistance sur les besoins particuliers de chaque pays, comme on le lui a recommandé à l'occasion de divers examens de son programme. Le Fonds pourra également concentrer son assistance financière sur des activités directement liées à la série de mesures relatives à la population définies dans le Programme d'action de la Conférence.

V. DE LA CONFÉRENCE DU CAIRE À LA CONFÉRENCE DE BEIJING

110. La Conférence du Caire a souligné le rôle central des femmes. Elle a reconnu sans équivoque que l'autonomisation des femmes était un but important en soi et qu'un développement humain durable ne pourrait être assuré qu'avec la pleine participation des femmes dans des conditions d'égalité à tous les aspects du processus de développement. La Conférence a très clairement affirmé que les hommes et les femmes devaient assumer ensemble les responsabilités familiales et domestiques.

111. Au Caire, les femmes ont occupé le devant de la scène et fait entendre leur voix. Le Programme d'action prend en compte les problèmes des femmes dans ses 16 chapitres et consacre tout un chapitre à l'égalité entre les sexes et à la promotion des femmes; le principe 4, figurant au chapitre 2, énonce ce qui suit :

"Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement. Les droits des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. L'égalité et la pleine participation des femmes à la vie civile, culturelle, économique, politique et sociale aux niveaux national, régional et international, et l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires pour la communauté internationale."

112. Dans le cadre de l'une de ses principales activités préparatoires en prévision de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir à Beijing en septembre 1995, le FNUAP est absolument déterminé à veiller à ce que les éléments pertinents du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population soient intégrés dans la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Dans le cadre de ses programmes de plaidoyer et d'activités, le FNUAP s'efforcera donc en particulier de réaliser les objectifs quantitatifs énoncés dans le Programme d'action qui, dans bien des cas, ont un lien direct avec les objectifs de la Conférence de Beijing, à savoir la réduction de la mortalité liée à la maternité, et de la mortalité infantile

et postinfantile, l'accès de tous à l'éducation, en particulier des filles, et à une vaste gamme de services de qualité dans les domaines des soins de santé génésique et de la planification familiale.

113. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Beijing, le FNUAP a été actif aux niveaux interrégional, régional et national. Il a participé aux diverses réunions de groupes d'experts et, notamment, a fourni à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement des fonds devant permettre d'organiser une réunion de groupe d'experts sur le rôle des femmes dans le développement dans les pays les moins avancés. Le FNUAP a également apporté son concours à l'agence de presse Women's Feature Services, afin de lui permettre de monter des opérations spéciales à l'occasion de la Conférence de Beijing.

114. Au niveau régional, le FNUAP s'est fait représenter par de hauts fonctionnaires du siège et des bureaux extérieurs à toutes les réunions préparatoires régionales. Vu l'importance de la participation des organisations non gouvernementales, le FNUAP a fourni une assistance aux membres des organisations non gouvernementales féminines afin de leur permettre de participer à ces réunions régionales. S'agissant des réunions régionales de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Afrique, le FNUAP a accordé des fonds à l'Association médicale du Commonwealth en vue de l'organisation d'une table ronde sur la santé génésique des femmes.

115. Au niveau national, les directeurs de pays du FNUAP ont collaboré avec les comités nationaux et les groupes de femmes locaux en leur fournissant du matériel d'information et des ressources afin qu'ils puissent participer plus activement au processus préparatoire de la Conférence de Beijing.

116. Au cours des mois à venir, le FNUAP intensifiera ses activités à l'appui de la Conférence de Beijing. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le Fonds mettra l'accent sur l'autonomisation des femmes dans son rapport de 1995 sur l'état de la population mondiale. La première section du rapport examinera dans le détail la trajectoire de la Conférence du Caire à la Conférence de Beijing. Le FNUAP continuera à apporter à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU un appui technique et financier pour l'établissement d'une édition mise à jour de la publication Les femmes dans le monde 1970-1990 : des chiffres et des idées, qui figure parmi les documents officiels de la Conférence de Beijing.

117. La Directrice exécutive a pris un certain nombre de mesures pour faciliter la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle a notamment détaché un haut fonctionnaire au secrétariat de la Conférence et organisé plusieurs réunions d'information entre ce secrétariat et le secrétariat de la Conférence du Caire.

118. Le FNUAP est fermement résolu à promouvoir l'égalité entre les sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes. La Conférence du Caire a fait des progrès remarquables en ce sens. Le Fonds est convaincu que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes saura tirer parti des progrès accomplis pour aller de l'avant.